



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto



Directeur de publication :

**Denis CARRETIER**  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 - 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

## A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

**SORGHO** **Pyrale, sésamie** : Forte attaque de foreurs dans certains secteurs (31, 81) provoquant des dégâts de verse plus ou moins marqués.

## SORGHO

### • Stades phénologiques et état des cultures

Les parcelles de sorgho semées entre début et mi-mai ont dépassé le stade maturité physiologique. L'humidité du grain, selon les situations et la précocité variétale devrait se situer aux environs de 25 à 30%.

### • Insectes foreurs : pyrale (*Ostrinia nubilalis*), sésamie (*Sesamia nonagrioides*)

Des phénomènes de verse et de casse de tige plus ou moins importants sont observés, avec une forte accentuation des dégâts depuis l'épisode de vent d'Autan de la semaine dernière. Les dommages les plus importants sont signalés en Haute-Garonne et dans le Tarn avec des taux de verse pouvant atteindre 25 à 30% sur les parcelles les plus touchées. Les observations réalisées sur des dissections de tiges dans une dizaine de parcelles montrent que, en très grande majorité, les plantes versées présentent des galeries de foreurs localisées sur la partie inférieure de la tige. Selon les situations des larves de pyrales (et plus ponctuellement de sésamies) de différentes générations sont encore présentes et actives dans les tiges.

**Évaluation du risque** : Pyrale et sésamie étaient jusqu'alors considérés comme des ravageurs présentant de faibles risques de nuisibilité sur sorgho. Le niveau de dégâts d'ores et déjà constatés cette année nous amène à un risque fort dans les secteurs les plus touchés et confirment un niveau de pression des insectes foreurs anormalement élevé. Les attaques ayant fragilisé les tiges et favorisé le développement de maladies du pied (fusariose ou macrophomina), les dégâts risquent de s'aggraver et il sera donc judicieux de ne pas trop différer la date de récolte.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé :

- pour la partie **sorgho** par l'animateur filière céréales à paille d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'Agriculture de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Val de Gascogne, Arterris et ARVALIS-Institut du végétal.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.